



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**AGRÈMENT D'ORGANISME EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION, D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE, DE
CONSEIL INDÉPENDANT À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Textes réglementaires :

- Vu les articles L.254-1 à L.254-12 et R.254-1 à R.254-30-3 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu les décrets et arrêtés pris pour application desdits articles ;
- Vu les articles L.121-1 et L.121-2 du code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature de la Préfète de la région Centre-Val de Loire au directeur de la DRAAF et subdélégation de signature du DRAAF en matière d'administration générale

L'organisme **JARDI SAINT DOULCHARD SAS - VILLAVERDE**
siret 484 322 862 00018

domicilié **CHAMP DES CREUZETTES**
18230 SAINT DOULCHARD

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : CE01186**

pour effectuer ses activités :

- | | |
|--|------------|
| - de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels | NON |
| - de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels | OUI |
| - d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service | NON |
| - de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application | NON |

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

JARDI SAINT DOULCHARD SAS - VILLAVERDE	18230	SAINT DOULCHARD
--	-------	-----------------

Fait à Orléans, le mardi 6 juin 2023

Pour la Préfète de la région Centre-Val de Loire,
et par délégation,

Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de la région Centre-Val de Loire, et par subdélégation,
Le chef du service régional de l'alimentation,


Nicolas FRADIN
